

Conseil régional

Groupe **FRONT DE GAUCHE**
PCF et République & socialisme

CONSEIL REGIONAL DES 28-29 MAI 2019

Rapport n° CR 2019-023

**STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'INFORMATION ET DE L'ORIENTATION TOUT
AU LONG DE LA VIE**

Modification d'article(s) / Suppression d'article(s) / Créations d'article(s) additionnel(s)

Texte de l'amendement :

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« S'engage à présenter en 2020 devant le Conseil régional un bilan précis de la présente stratégie. »

Exposé des motifs :

Évaluer la stratégie régionale de l'information et de l'orientation

Les très nombreuses questions soulevées par cette stratégie régionale de l'information et de l'orientation, tenant à sa conception globale, aux approximations et aux lacunes qu'elle présente, notamment en ce qui concerne le devenir du service public de l'orientation, et la qualité des services proposés aux usagers, nécessitent qu'un bilan annuel précis en soit réalisé et présenté aux élu.e.s régionaux en 2020, afin le cas échéant de procéder à sa révision.

Tel est l'objet de cet amendement.

Céline MALAÏSÉ
Présidente de groupe

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Céline Malaïsé", written over a horizontal line.

Conseil régional**Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme****CONSEIL REGIONAL DES 28-29 MAI 2019****Rapport n° CR 2019-023****STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'INFORMATION ET DE L'ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE**Modification d'article(s) / Suppression d'article(s) / Créations d'article(s) additionnel(s) **Texte de l'amendement :**

Dans la stratégie régionale annexée à la délibération, p. 16/18, l'action 3-1 « Renouveler les Trophées de l'orientation Oriane avec trois catégories de candidats » est supprimée.

Exposé des motifs :**Pour un service public de l'information et de l'orientation de qualité, hors de toute logique de concurrence**

L'exécutif régional souhaite, avec la mise en œuvre des « Trophées de l'orientation Oriane », inscrire l'action régionale en matière d'orientation dans une logique de compétition entre acteurs de l'orientation et de l'éducation.

Il est notamment très problématique d'inciter les établissements scolaires à se concurrencer les uns les autres, alors même que le principe d'un service public d'éducation et d'orientation de qualité doit être de répondre partout, de la même façon, et à moyens égaux aux besoins de ses usagers. Ce service public n'est pas un espace de compétition ni un marché, et la course aux « trophées » n'y a par conséquent aucune place.

Céline MALAÏSÉ
Présidente de groupe



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme**CONSEIL REGIONAL DES 28-29 MAI 2019****Rapport n° CR 2019-023****STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'INFORMATION ET DE L'ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE**Modification d'article(s) / Suppression d'article(s) / Créations d'article(s) additionnel(s) **Texte de l'amendement :**

Dans la stratégie régionale annexée à la délibération, p. 18/18, à la rubrique « Pilotage, mise en oeuvre et évaluation de la stratégie : mise en place d'un comité de suivi », le paragraphe intitulé « Mise en place d'un comité élargi » est complété ainsi :

« Mise en place d'un comité élargi

Un comité de suivi élargi aux membres du SPRO, **aux Conseils départementaux de l'Éducation nationale (CDEN)**, et aux autorités académiques se réunira une fois par trimestre. Ce comité élargi sera chargé de la mise en oeuvre opérationnelle des actions et d'en assurer le suivi et l'évaluation.

La Région assurera le secrétariat de ce groupe de travail, et tiendra un tableau de bord de la réalisation des actions, sur les trois axes de la stratégie. Ce tableau de bord est destiné à faciliter le suivi de l'ensemble des actions prévues et du respect du calendrier.

La Région entend également intégrer à ce comité de suivi des chercheurs de différents laboratoires franciliens sur cette problématique de l'orientation tout au long de la vie.

En matière d'évaluation, le comité fera appel à des évaluateurs externes et indépendants.»

Exposé des motifs :**Intégrer aux instances de pilotage et de suivi l'ensemble des acteurs concernés**

Les conseils départementaux de l'Éducation nationale (CDEN), qui sont composés à la fois d'élu.e.s locaux, de représentants des personnels de l'Éducation nationale, et de représentants des usagers (parents d'élèves, élèves) sont des interlocuteurs incontournables concernant la mise en oeuvre d'une stratégie régionale de l'information et de l'orientation.

Ils ont donc toute légitimité à intégrer les instances de pilotage et de suivi de la présente délibération ; c'est ce que propose cet amendement.

Céline MALAISE
Présidente de groupe



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme**CONSEIL REGIONAL DES 28-29 MAI 2019****Rapport n° CR 2019-023****STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'INFORMATION ET DE L'ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE**Modification d'article(s) / Suppression d'article(s) / Créations d'article(s) additionnel(s) **Texte de l'amendement :**

L'article suivant est ajouté à la délibération :

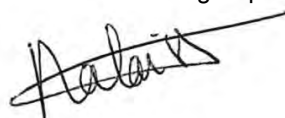
« Décide, alors que l'État a engagé la liquidation des CIO, d'interpeller ce dernier pour assurer le maintien durable de structures de proximité indispensables à l'orientation des jeunes publics. »

Exposé des motifs :**Agir auprès de l'État afin de pérenniser les CIO, et maintenir un service public de l'information et de l'orientation de qualité**

L'existence des centres d'information et d'orientation (CIO), qui sont au cœur du service public d'orientation, est menacée par la politique d'apprentissage, de formation et d'orientation mise en place par le Gouvernement.

Parents et personnels de l'éducation nationale s'inquiètent à juste titre de la disparition de ces structures, pendant qu'une partie de ces personnels seront transférés aux régions, et que d'autres ignorent encore où ils seront affectés. Ils défendent tout aussi légitimement le maintien de lieux de proximité ouverts à tous les élèves ainsi qu'aux jeunes en décrochage scolaire.

La Région Ile-de-France ne peut se satisfaire d'une telle perspective, et doit, au-delà du seul déploiement de dispositifs numériques centralisés et éloignés, aux résultats incertains, prendre en compte le besoin de lieux physiques fixes, bien identifiables par les publics concernés et dotés de personnels en nombre suffisants, qualifiés pour assurer un service public de l'orientation de qualité. Un travail doit, dans cette perspective, être engagé au plus vite auprès de l'État.

Céline MALAÏSÉ
Présidente de groupe

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme**CONSEIL REGIONAL DES 28-29 MAI 2019****Rapport n° CR 2019-023****STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'INFORMATION ET DE L'ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE**Modification d'article(s) / Suppression d'article(s) / Créations d'article(s) additionnel(s) **Texte de l'amendement :**

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« S'engage à présenter dans les meilleurs délais, et au plus tard à la fin 2019 :

- Un rapport et une délibération détaillant précisément les statuts, fonctions et budget de l'agence « Oriane » évoquée dans la présente stratégie,
- et conjointement un bilan de la plateforme Oriane, détaillant précisément l'ensemble des financements engagés sur cette plateforme depuis son lancement, la qualité des acteurs privés intervenant sur cette plateforme et les éventuelles ressources publiques dont ils bénéficient, les résultats précis des services proposés par cette plateforme au public francilien, le nombre et le temps des connections effectuées. »

Exposé des motifs :**Mieux évaluer le rapport coût/qualité du service de la plateforme Oriane**

Depuis son lancement il y a près de deux ans, des financements importants, de plus d'un million d'euros au total, ont été engagés par la Région sur la plateforme Oriane. Pour l'heure aucun bilan détaillé n'a été rendu aux élu.e.s régionaux concernant l'usage précis de ces moyens financiers, ni sur les retombées en termes de services concrets rendus aux Francilien.ne.s.

Un tel bilan aurait pu être présenté à l'occasion de l'examen de la présente délibération proposant une stratégie reposant en grande partie sur cet outil numérique. Il est à la fois surprenant et regrettable que ce ne soit pas le cas.

Il est donc proposé ici que l'exécutif régional présente celui-ci dans les meilleurs délais devant le Conseil régional.

En outre, alors que la présente stratégie de l'information et de l'orientation évoque la création d'une « agence Oriane », il est souhaitable qu'une délibération et un rapport détaillé sur cette agence soient soumis, dans les plus brefs délais également, à l'examen du Conseil régional.

Tel est l'objet de cet amendement.

Céline MALAISE
Présidente de groupe

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme**CONSEIL REGIONAL DES 28-29 MAI 2019****Rapport n° CR 2019-023****STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'INFORMATION ET DE L'ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE**Modification d'article(s) / Suppression d'article(s) / Créations d'article(s) additionnel(s) **Texte de l'amendement :**

Dans la stratégie régionale annexée à la délibération, p. 16/18, l'action 3-2 « Expérimenter des lieux d'orientation innovants au sein des Centres de documentation et d'information (CDI) des établissements scolaires » est modifiée ainsi :

~~« Cette action vise à transformer les CDI en véritables "hubs" connectés dans leur mission d'information pour l'orientation, notamment afin d'en renforcer l'attractivité pour les collégiens et lycéens »~~

Cette action vise à engager une réflexion sur la dotation de moyens nouveaux aux CDI, notamment en matière de nouvelles technologies, pour leur permettre de remplir au mieux leurs missions d'information et de documentation. Cette réflexion sera menée en concertation avec les personnels de l'Éducation nationale, enseignants et agents des CDI, en prenant en compte leurs compétences et leurs besoins. »

Exposé des motifs :**Œuvre pour un service public de l'information et de l'orientation de qualité, avec et pour ses usagers et ses personnels**

L'exécutif régional souhaite ici « expérimenter des lieux d'orientation innovants au sein des CDI » et en faire des « hubs connectés ».

Si les moyens de travail des personnels des CDI, ainsi que les services proposés à leurs usagers, élèves et enseignants, peuvent être optimisés notamment au moyen de nouvelles technologies, ces innovations ne peuvent être mises en œuvre au détriment de ces derniers, et sans prise en compte des problématiques qui leur sont propres (compétences, besoins techniques et humains, conditions de travail, etc.)

Il convient donc de les intégrer pleinement à la conception et à la mise en œuvre de cette action, dans la perspective d'une optimisation des services et des conditions de travail de toutes et tous, élèves et personnels.

Céline MALAISE
Présidente de groupe

